

Questions and Answers, file no. 201303764

Question:

On item 3.4 security clearance, is it possible to have Canadian Controlled Goods (CCG) certification rather than secret clearance? It is one of the toughest certifications to carry in Canada, and has some of the most restricted requirements to it, in most cases more than what would be required for a secret clearance.

Answer:

We cannot accept the Canadian Controlled Goods (CCG) certification because it is not a security clearance such as confidential, secret and top secret.

Question :

Au paragraphe 3.4, Autorisation de sécurité, est-il possible d'avoir l'homologation aux termes du Programme des marchandises contrôlées plutôt qu'une autorisation de sécurité de niveau secret? Cette homologation est l'une des plus strictes qu'il est possible d'avoir au Canada et comporte certaines exigences très restreintes qui, dans la plupart des cas, sont plus élevées que celles exigées pour l'obtention d'une autorisation de sécurité de niveau secret.

Réponse :

Nous ne pouvons accepter l'homologation aux termes du Programme des marchandises contrôlées, car il ne s'agit pas d'une autorisation de sécurité de niveau confidentiel, secret et très secret.